

Voici quelques règles et bonnes pratiques concernant l'utilisation du logotype de l'université.

Le logotype de l'université, dans tous ses éléments graphiques et typographiques, est une marque déposée.

Couleurs

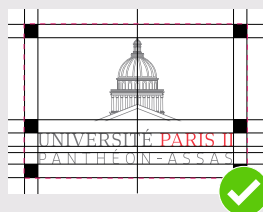
Par défaut, le logotype est composé de deux couleurs, **le rouge** et **le gris**, et utilisable sur fond blanc ou clair.

Sur fonds de couleurs vives ou foncées, il convient d'utiliser **le logo de couleur blanche**, dans la limite de la lisibilité et en respectant les règles d'utilisation.

Attention

Afin de respecter la structure visuelle du logo :

- Le logo est protégé par une zone de respiration. Aucun signe ne doit passer cette ligne ;
- La taille minimum du logotype est de 20 mm de largeur, zone de respiration comprise ;
- Les proportions du logotype sont fixées, et doivent être conservées à l'identique en cas d'agrandissement ou de rétrécissement du logotype ;
- Les éléments qui composent le logotype (coupole, nom de l'université) ne peuvent être désolidarisés les uns des autres et leur agencement ne peut être modifié ;
- Les couleurs de chaque élément sont figées et ne peuvent être modifiées ou interverties entre les différents éléments.



Contact

Si vous avez besoin d'une déclinaison spécifique, contactez la **direction de la communication**.

✉ dir.communication@u-paris2.fr